

Directives pour les rapports de licences de droits voisins de droits d’auteur

Document préparé par CAPACOA avec l’appui de RIDEAU, à l’intention des membres de CAPACOA et de réseaux affiliés

Dernière mise-à-jour : 27 mars 2024

Depuis 2010, CAPACOA entretient un dialogue avec Ré:Sonne, la SOCAN et Entandem dans l’objectif d’établir des tarifs clairs et équitables tout en simplifiant au maximum le processus de soumission des rapports pour les utilisateurs de musique.

→ [En savoir plus](#)

En date de mars 2024, le tarif Ré:Sonne 5.A (musique enregistrée accompagnant un spectacle en direct), homologué par la Commission du droit d’auteur en 2017, n’a toujours pas été intégré dans le portail Entandem. Par ailleurs, les négociations en cours avec la SOCAN n’ont pas encore abouti à une structure tarifaire harmonisée pour ce type d’utilisation de musique.

Par ailleurs, une nouvelle entente de règlement avec Ré:Sonne permet aux membres de CAPACOA de bénéficier de certains changements aux tarifs 5.D et 5.J avant leur homologation par la Commission du droit d’auteur.

Par conséquent, **les utilisateurs de musique doivent continuer de soumettre certains de leurs rapports à l’aide d’un formulaire Excel**, plutôt que sur le portail d’Entandem.

Afin d’aider les membres de CAPACOA (et les membres de réseaux affiliés) à soumettre leurs rapports de la manière la plus efficace possible dans les circonstances, voici ci-dessous un tableau résumant les procédures à suivre pour chaque type de licence.

<p>Musique enregistrée accompagnant un spectacle en direct (y compris des prestations de théâtre, de danse, d’art acrobatique, d’art intégré, d’art du cirque contemporain)</p>	<p>Utilisez le formulaire Excel CAPACOA-Ré:Sonne. Ré:Sonne 5.A.</p>	<p>-SOCAN n’a pas de tarif harmonisé : ne soumettez pas de rapport sur le portail d’Entandem car vous vous exposez à une double perception. -Si les grands droits s’appliquent (dans le cas du</p>
--	---	--

<p>ou d'autres prestations en direct) <i>Couvert par l'entente CAPACOA-Ré:Sonne</i></p>		<p>théâtre, des comédies musicales et de certains spectacles de danse) aucune licence SOCAN n'est nécessaire. -Pour toute autre utilisation d'un enregistrement sonore publié dans le cadre d'un spectacle ou si vous avez un doute, veuillez contacter Entandem pour déterminer quel tarif s'applique.</p>
<p>Concerts (lorsqu'une musique de fond est jouée avant ou après le concert) <i>Couvert par l'entente CAPACOA-Ré:Sonne</i></p>	<p>Utilisez le formulaire Excel CAPACOA-Ré:Sonne. Ré:Sonne 5.J.</p>	<p>La musique de fond lors d'un concert est déjà incluse dans SOCAN 4A et 4B. Note: Si vous soumettez un rapport SOCAN en ligne, vous aurez l'<u>option</u> de fournir les informations nécessaires pour la licence Ré:Sonne 5.J. Ne l'utilisez pas sans quoi vous paierez en double.</p>
<p>Réceptions, congrès, assemblées et présentations de mode</p>	<p>Soumettez votre rapport en ligne. Ré:Sonne 5.B. Note : Même si le formulaire PDF CAPACOA-Ré:Sonne inclut toujours une case pour Ré:Sonne 5.B, il est préférable de ne plus l'utiliser afin de minimiser les risques de double perception.</p>	<p>Soumettez votre rapport en ligne. SOCAN 8.</p>
<p>Festivals, expositions et foires</p>	<p>Soumettez votre rapport en ligne. Ré:Sonne 5.D. Note : Si un festival vend des billets individuels pour chaque concert, ceux-ci sont alors considérés comme une série de concerts, dans quel cas Ré:Sonne 5.J s'applique.</p>	<p>Soumettez votre rapport en ligne. SOCAN 5.A. Note : le tarif 5.A ne s'applique pas aux concerts pour lesquels des droits d'entrées additionnels sont exigés ; pour ces concerts, utilisez 4.B</p>
<p>Cirques <i>Couvert par l'entente CAPACOA-Ré:Sonne</i></p>	<p>Soumettez votre rapport en ligne. Ré:Sonne 5.E.</p>	<p>Soumettez votre rapport en ligne. SOCAN 11.A.</p>

Spectacles d'humour et de magie <i>Couverts par l'entente CAPACOA-Ré:Sonne</i>	Soumettez votre rapport en ligne. Ré:Sonne 5.I.	Soumettez votre rapport en ligne. SOCAN 11.B.
--	--	--

Vos formulaires PDF doivent être soumis à Entandem par courrier électronique à l'adresse : license@entandemlicensing.com.

Vos rapports de licences pour une année civile donnée devraient normalement être soumis à Entandem au plus tard le 31 janvier de l'année suivante. Si toutefois vous anticipez avoir de la difficulté à vous conformer à cette échéance, n'hésitez pas à contacter Entandem et à demander un sursis.

En guise de rappel, vous n'avez besoin d'une licence Ré:Sonne que pour les événements où l'on utilise un enregistrement sonore publié, c'est-à-dire un enregistrement que vous pourriez retrouver sur Spotify, sur Bandcamp ou sur iTunes.

Nous sommes conscients que les processus de rapports décrits ci-haut sont complexes et vont à l'encontre des objectifs de simplification qui ont mené à la création d'Entandem. Nous entendons aborder ces problèmes dans le cadre des négociations en cours avec Ré:Sonne et la SOCAN.

L'équipe de CAPACOA